

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ETATS FINANCIERS**

**ASSURANCES MAGHREBIA VIE**

**Siège Social** : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite – 1002 Tunis –

**La société ASSURANCES MAGHREBIA VIE** publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 31 Mai 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (F.M.B.Z -KPMG TUNISIE).

**BILAN (exprimé en dinars )**

ACTIFS	NOTES	EXERCICE 2023				
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net 31/12/2023	Montant net 31/12/2022 *	
<b>AC1</b>	<b><u>ACTIFS INCORPORELS</u></b>	<b>3.1</b>				
AC11	Investissement de recherche et de developpement	3.1.1	42 585	42 585	-	-
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	3.1.2	591 157	589 144	2 012	55 824
			<b>633 741</b>	<b>631 729</b>	<b>2 012</b>	<b>55 824</b>
<b>AC2</b>	<b><u>ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>3.2</b>				
AC21	Installations techniques et machines	3.2.1	1 724 415	1 121 613	602 802	572 748
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	3.2.2	299 013	204 302	94 711	74 765
AC23	Acomptes versés et immobilisation corporelles en cours		950	-	950	950
			<b>2 024 378</b>	<b>1 325 915</b>	<b>698 464</b>	<b>648 463</b>
<b>AC3</b>	<b><u>PLACEMENTS</u></b>	<b>3.3</b>				
AC31	<b><u>Terrains et constructions</u></b>					
AC311	Terrains et constructions d'exploitation	3.3.1	3 680 698	123 750	3 556 948	3 573 823
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	3.3.2	20 377 456	1 446 962	18 930 494	19 126 240
AC33	<b><u>Autres placements financiers</u></b>					
AC331	Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	3.3.3	107 336 721	2 223 600	105 113 121	82 072 252
AC332	Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3.4	448 702 208	2 444 652	446 257 555	380 160 443
AC334	Autres prêts	3.3.5	2 633 585	-	2 633 585	2 309 742
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3.3.6	1 716 700	-	1 716 700	1 231 036
	<b><u>Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités de compte</u></b>					
AC4		3.3.7	13 024 137	-	13 024 137	12 292 641
			<b>597 471 504</b>	<b>6 238 965</b>	<b>591 232 539</b>	<b>500 766 176</b>
<b>AC5</b>	<b><u>PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</u></b>	<b>3.4</b>				
AC520	Provisions d'assurances vie	3.4.1	12 531 130	-	12 531 130	10 436 819
AC530	Provision pour sinistres vie	3.4.2	11 971 606	-	11 971 606	13 104 520
			<b>24 502 736</b>	<b>-</b>	<b>24 502 736</b>	<b>23 541 339</b>
<b>AC6</b>	<b><u>CRÉANCES</u></b>	<b>3.5</b>				
AC61	<b><u>Créances nées d'opérations d'assurances directe</u></b>					
AC611	Primes acquises et non émises	3.5.1	106 431	-	106 431	104 790
AC612	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3.5.2	7 749 661	1 382 227	6 367 434	6 193 508
AC62	<b><u>Créances nées d'opérations de réassurance *</u></b>	3.5.3	6 943 130	-	6 943 130	7 299 822
AC63	<b><u>Autres créances</u></b>					
AC631	Personnel	3.5.4	45 622	-	45 622	133 439
AC632	Etat,organismes de sécurité sociale,collectivités publiques	3.5.5	10 627 042	-	10 627 042	6 853 413
AC633	Débiteurs divers	3.5.6	5 958 648	-	5 958 648	4 072 907
			<b>31 430 535</b>	<b>1 382 227</b>	<b>30 048 308</b>	<b>24 657 879</b>
<b>AC7</b>	<b><u>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF</u></b>	<b>3.6</b>				
AC71	<b><u>Avoirs en banques, CCP chèques et caisse</u></b>	3.6.1	13 353 841	964 546	12 389 296	40 057 599
AC72	<b><u>Charges reportées</u></b>					
AC722	Autres charges à répartir	3.6.2	324 681	-	324 681	432 909
AC73	<b><u>Comptes de régularisation Actif</u></b>					
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	3.6.3	20 843 558	-	20 843 558	19 487 090
AC733	Autres comptes de régularisation	3.6.4	7 145 330	-	7 145 330	5 329 269
			<b>41 667 411</b>	<b>964 546</b>	<b>40 702 865</b>	<b>65 306 866</b>
	<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>697 730 306</b>	<b>10 543 381</b>	<b>687 186 924</b>	<b>614 976 547</b>

\* Chiffres retraités à des fins de comparabilité

## BILAN (exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		Notes	31/12/2023	31/12/2022 *
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		<b>4.1</b>		
CP1	Capital social		25 000 000	25 000 000
CP2	Réserves et primes liées au capital		68 386 727	59 481 582
CP4	Autres capitaux propres		14 832 808	14 832 808
CP5	Résultats reportés		2 420	6 145
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</u></b>			<b>108 221 955</b>	<b>99 320 534</b>
CP6	Résultat de l'exercice		17 835 863	16 151 275
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u></b>			<b>126 057 818</b>	<b>115 471 809</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>		<b>4.2</b>		
<b>Provisions pour autres risques et charges</b>		<b>4.2.1</b>		
PA2	Autres provisions	4.2.1.1	40 981	-
PA23			40 981	-
<b>Provisions techniques brutes</b>		<b>4.2.2</b>		
PA320	Provisions d'assurance vie	4.2.2.1	453 909 610	396 396 911
PA330	Provisions pour sinistres	4.2.2.2	42 944 417	41 248 585
PA340	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	4.2.2.3	12 958 197	11 795 513
PA360	Provisions pour égalisation	4.2.2.4	2 472 872	2 155 538
PA4	<b>Provisions pour contrats en unités de comptes</b>	<b>4.2.2.5</b>	<b>13 024 136</b>	<b>12 292 641</b>
			<b>525 309 233</b>	<b>463 889 187</b>
PA5	<b>Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires</b>	<b>4.2.3</b>	<b>24 412 982</b>	<b>23 435 295</b>
PA6	<b>Autres dettes</b>	<b>4.2.4</b>		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.2.4.1	3 854 047	3 328 555
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance *	4.2.4.2	2 614 819	3 579 031
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	4.2.4.3	75 211	75 211
PA632	Personnel	4.2.4.4	1 444 022	1 328 854
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4.2.4.5	1 433 991	774 481
PA634	Créditeurs divers	4.2.4.6	1 782 229	3 080 713
			<b>11 204 319</b>	<b>12 166 845</b>
PA7	<b>Autres passifs</b>	<b>4.2.5</b>		
PA71	Comptes de régularisation passif	4.2.5.1	161 591	13 411
			<b>161 591</b>	<b>13 411</b>
<b><u>TOTAL DU PASSIF</u></b>			<b>561 129 106</b>	<b>499 504 738</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			<b>687 186 924</b>	<b>614 976 547</b>

\* Chiffres retraités à des fins de comparabilité

## ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE ( exprimé en dinars )

		Notes	OPÉRATIONS BRUTES 31/12/2023	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS 31/12/2023	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2023	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2022
PRV1	<b>Primes</b>	5.1	111 592 669	- 11 361 430	100 231 239	93 656 756
PRV11	Primes émises		111 592 669	- 11 361 430	100 231 239	93 656 756
PRV2	<b>Produits des placements</b>	5.2	45 431 266		45 431 266	40 142 874
PRV21	Revenus des placements		34 301 472		34 301 472	30 669 544
PRV22	Autres produits de placements		8 402 900		8 402 900	6 002 013
PRV23	Reprises de corrections de valeurs sur placements		216 119		216 119	1 300 648
PRV24	Profits provenant de la réalisation des placements		2 510 775		2 510 775	2 170 669
PRV3	<b>Plus values non réalisées sur placements</b>	5.3	519 949		519 949	617 781
PRV4	<b>Autres produits techniques</b>		781		781	5 079
CHV1	<b>Charges de sinistres</b>	5.4	47 339 186	5 858 311	41 480 875	42 103 878
CHV11	Montants payés	5.4.1	45 643 354	6 991 225	38 652 130	40 661 537
CHV12	Variation de la provision pour sinistres		1 695 831	1 132 914	2 828 745	1 442 342
CHV2	<b>Variation des autres provisions techniques</b>	-	59 724 214	2 094 311	57 629 904	48 165 818
CHV21	Provisions d'assurances vie		57 512 700	2 094 311	55 418 389	44 760 626
CHV22	Autres provisions techniques		1 480 019		1 480 019	2 388 956
CHV23	Provisions sur contrats en unités de comptes		731 496		731 496	1 016 236
CHV3	<b>Participation aux bénéfices et ristournes</b>		-	246 913	246 913	74 596
CHV4	<b>Frais d'exploitation</b>	5.5	20 357 606	92 414	20 265 192	19 082 387
CHV41	Frais d'acquisition	5.5.1	15 020 548		15 020 548	12 080 668
CHV43	Frais d'administration	5.5.2	5 337 058		5 337 058	7 095 444
CHV44	Commissions reçues des réassureurs			92 414	92 414	93 725
CHV5	<b>Autres charges techniques</b>	5.6	641 941		641 941	585 121
CHV9	<b>Charges de Placements</b>	5.7	4 103 082		4 103 082	4 661 003
CHV91	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		2 251 748		2 251 748	2 181 221
CHV92	Correction de valeurs sur placements		1 819 742		1 819 742	1 650 143
CHV93	Pertes provenant de la réalisation des placements		31 592		31 592	829 639
CHV10	<b>Moins values non réalisées sur placements</b>	5.8	-		-	10 700
CHNT2	<b>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat</b>	5.9	7 059 821		7 059 821	6 257 133
RTV	<b>Sous total : Résultat technique</b>		18 318 814	- 3 069 481	15 249 332	13 631 045

## ETAT DE RÉSULTAT (exprimé en dinars)

		Notes	31/12/2023	31/12/2022
<i>RTV</i>	Résultat technique de l'assurance et de la réassurance vie		15 249 332	13 631 045
<i>PRNT3</i>	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat technique		7 059 821	6 257 133
<i>PRNT2</i>	Autres produits non techniques	6.1	51 000	51 021
<i>CHNT3</i>	Autres charges non techniques	6.2	- 98 307	- 15 867
	Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts		22 261 847	19 923 333
<i>CHNT4</i>	Impôts sur le résultat	6.3	- 3 278 506	- 3 280 051
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		18 983 340	16 643 282
	Éléments extraordinaires	-	- 1 147 477	- 492 008
	Résultat net de l'exercice		17 835 863	16 151 275

## État de flux de Trésorerie (exprimé en dinars )

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements des primes reçues des assurés		87 409 275	84 316 236
Sommes versées pour paiement des sinistres	-	36 954 737	35 687 375
Encaissements des primes reçues (acceptations)		3 000 000	3 500 000
Décaissements de primes sur les cessions	-	2 872 840	953 739
Commissions versées aux intermédiaires	-	4 156 509	3 762 606
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-	7 679 406	7 020 465
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	-	152 885 611	96 822 824
Encaissements liés à la cession de placements financiers		88 074 421	67 492 405
Remboursements de prêts		939 663	885 472
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-	5 272 498	4 493 618
Produits financiers reçus		7 685 884	4 780 909
Autres mouvements	-	71 219	103 719
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>	<b>7.1</b>	<b>- 22 783 576</b>	<b>12 130 676</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corporelles et incorporelles	-	238 139	27 719
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation			8 791 667
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>7.2</b>	<b>- 238 139</b>	<b>- 8 819 386</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	-	7 337 721	3 796 880
Encaissements suite à l'émission d'actions			30 400 000
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>7.3</b>	<b>- 7 337 721</b>	<b>26 603 120</b>
<b>Variation de trésorerie</b>			
Trésorerie au début de l'exercice		33 605 515	3 691 105
Trésorerie à la clôture de l'exercice		3 246 078	33 605 515

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

**ARRETES AU 31/12/2023**

En application des dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances, les notes aux états financiers des **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** se présentent comme suit :

## **Note 1 : Présentation de la société**

Fondée en 2009, **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** est un acteur de référence en matière d'assurance vie sur le marché Tunisien avec une expertise confirmée.

Forme juridique :	Société anonyme
Capital social :	25 000 000 DT
Siège social :	24 Rue d'Arabie Saoudite Tunis Belvédère
Président du conseil d'administration :	Monsieur Mohamed Nabil ESSASSI
Directeur Général :	Monsieur Habib BEN HASSINE
Commissaire aux comptes :	Cabinet FMBZ KPMG Tunisie

### **Faits marquants de l'exercice :**

- Au 31 Décembre 2023, la compagnie a réalisé un chiffre d'affaires de **113 301 431 DT** contre 105 318 352 DT au 31 Décembre 2022, soit une progression de **7,58%**.
- Le montant total des règlements des sinistres et des capitaux échus au 31 Décembre 2023 s'élève à **18 707 698 DT** contre 21 446 201 DT au 31 Décembre 2022 enregistrant une baisse de **12,77 %**.
- Au 31 Décembre 2023, les provisions techniques de la compagnie, se sont renforcées de **61 420 046 DT**, pour s'établir à **525 309 233 DT** contre 463 889 187 DT une année auparavant enregistrant ainsi une augmentation de **13,24%**.
- Les produits financiers nets ont atteint **41 328 184 DT** au 31 Décembre 2023 contre 35 481 871DT une année auparavant, soit une augmentation de **16,48%**. Le taux de rendement financier global s'élève à **8,36%** contre 8,13% au 31 Décembre 2022.

- Le résultat technique de la compagnie enregistre une augmentation de **11,87%** au 31 Décembre 2023, pour s'établir à **15 249 332 DT** contre 13 631 045 DT l'année précédente.
- Le résultat net de la compagnie enregistre une augmentation de **10,43%** au 31 Décembre 2023, pour s'établir à **17 835 863 DT** contre 16 151 275 DT l'année précédente.

## **Note 2 : Principes et méthodes comptables adoptés**

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1er janvier 2023 au 31 Décembre 2023, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

### **Note 2-1 : Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire par application des taux suivants :

Logiciels	<b>33%</b>
Agencements, Aménagements et Installations	<b>10%</b>
Matériel de Transport	<b>20%</b>
Matériel informatique	<b>15%</b>
Equipements de bureau	<b>10%</b>

## **Note 2-2 : Placements Immobiliers et Placements Financiers**

Les placements acquis par la société « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA » sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurances.

La répartition des produits des placements nets de charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la NCT 26.

A la date de clôture, l'évaluation des placements se fait à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision, les plus-values ne sont pas constatées.

### **Note 2-2-1 : Placements Immobiliers**

Les placements immobiliers sont inscrits à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire au taux de 2,5%.

L'évaluation à la clôture des placements immobiliers se fait conformément à la NCT 31 soit à la valeur historique. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées.

Les parts dans les sociétés civiles immobilières sont évaluées à leurs valeurs d'usage, les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet d'une provision et les plus-values dégagées ne sont pas constatées.

Le taux d'amortissement des constructions admis fiscalement est de 5%.

Conformément au paragraphe 19 de la NCT 31, les placements immobiliers (immeubles d'exploitation et hors exploitation) font l'objet d'un amortissement selon les règles définies dans la NCT 05. La dotation aux amortissements de chaque exercice est constatée en charges.

### **Note 2-2-2 : Placements financiers**

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage (valeur de marché, actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise).

Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

L'évaluation à la clôture des autres placements se fait à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La NCT 31 prévoit le rattachement à chaque exercice des produits et des charges qui le concernent. Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice, et ce quel que soit la date d'encaissement des produits. De ce fait, la partie des produits dont l'échéance est prévue au cours d'un exercice ultérieur et qui est rattachée à l'exercice en cours est comptabilisée en résultat par le biais d'un compte de bilan « Intérêts courus à la date de clôture ».

### Note 2-3 : Provisions techniques

Le code des assurances édicte au niveau de son article 59 que les entreprises d'assurances doivent inscrire au passif et représenter à l'actif de leur bilan les provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats.

L'activité d'assurance est régie par :

- Le Code des Assurances tel que promulgué par la loi n° 92-24 du 9 mars 1992 et les textes la complétant,
- Les normes comptables générales et les normes comptables relatives au secteur d'assurance notamment la Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance,
- L'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations,
- L'arrêté du Ministre des Finances du 6 juin 2011 modifiant l'arrêté du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations,

- L'arrêté du ministre des finances du 5 janvier 2009, modifiant l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation.

La liste des provisions techniques est la suivante :

- ✓ Provisions mathématiques,
- ✓ Provisions pour frais de gestion,
- ✓ Provision pour participation aux bénéfices et ristournes,
- ✓ Provision pour sinistres à payer,
- ✓ Provision d'égalisation,
- ✓ Provisions des contrats en unités de compte.

**Provisions mathématiques :** Les provisions mathématiques représentent la dette probable de l'assureur vis à vis de ses assurés. Il s'agit de la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

**Méthodologie Assurances Maghreb Vie :**

Les provisions mathématiques sont égales à la valeur actuarielle estimée des engagements y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Elles sont calculées contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées et aux engagements contractuels.

Le calcul des provisions mathématiques fait l'objet d'un premier contrôle par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et d'une validation par un actuaire indépendant.

**Provisions pour frais de gestion :** Les provisions pour frais de gestion sont constituées pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur les produits financiers attendus.

**Méthodologie Assurances Maghreb Vie :**

Les provisions pour frais de gestion sont calculées pour chaque type de produit et correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais, internes et externes, qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

Les provisions pour frais de gestion sont évaluées par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et font l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

**Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes :** Il s'agit des montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous forme de participation aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités.

Les ristournes correspondent au remboursement à l'assuré d'une partie de la prime qu'il a versée. Il peut s'agir notamment des remboursements effectués pour la modification ou la suspension volontaire des garanties du contrat.

**Méthodologie Assurances Maghreb Vie :**

Les provisions pour participation aux bénéfices correspondent aux montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous forme de participation aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités. Elles sont évaluées lors de chaque arrêté comptable selon les clauses contractuelles.

Les provisions pour participation aux bénéfices sont évaluées par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et font l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

**Provisions pour sinistres à payer :** Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéances déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Lors de chaque arrêté de comptes, les entreprises d'assurance doivent inscrire dans les provisions pour sinistres à payer le montant correspondant aux sinistres survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires des contrats. Ce montant doit être majoré des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques d'assurance vie relatives aux contrats concernés doivent être exclues des provisions mathématiques d'assurance vie.

**Méthodologie Assurances Maghreb Vie :**

Les provisions pour sinistre à payer comprennent :

- Une provision pour les sinistres déclarés et non encore payés,
- Une provision pour les sinistres survenus non encore déclarés (tardifs),

La provision pour sinistres déclarés et non encore payés à la date d'inventaire est évaluée dossier par dossier sur la base des déclarations, clauses et garanties contractuelles.

La provision pour sinistres survenus non encore déclarés est évaluée selon des méthodes statistiques.

Ces provisions sont majorées, par application d'un taux, pour tenir compte des frais de gestion des sinistres.

Les provisions pour sinistres déclarés sont arrêtées par les services techniques dossier par dossier et font l'objet d'un contrôle par les actuaires internes d'assurances Maghrebria Vie et d'une validation par un actuaire indépendant.

Les provisions pour sinistres tardifs sont évaluées par les actuaires internes d'assurances Maghrebria Vie et font l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

**Provisions d'égalisation** : Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

**Méthodologie Assurances Maghrebria Vie :**

Ces provisions sont constituées pour couvrir la fluctuation de la sinistralité future de la catégorie Décès et évaluées sur la base de méthodes statistiques qui tiennent compte de l'historique de la sinistralité.

La provision d'égalisation est évaluée par les actuaires internes d'assurances Maghrebria Vie et fait l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

**Provisions des contrats en unités de compte** : Les provisions des contrats en unités de compte représentent l'engagement de l'entreprise d'assurance envers les assurés qui ont souscrit des contrats pour lesquels la garantie est exprimée en fonction d'un support constitué de titres et d'actions.

**Méthodologie Assurances Maghrebria Vie :**

Les provisions des contrats en unités de compte correspondent pour chaque contrat d'assurance au nombre d'unités détenues dans chaque support d'investissement multiplié par la valeur liquidative du support correspondant.

Les provisions pour unité de compte font l'objet d'un contrôle par les actuaires internes d'assurances Maghrebria Vie et d'une validation par un actuaire indépendant.

**Note 2-4 : Sinistres et provisions sur sinistres**

- Les sinistres et les provisions sur sinistres conformément aux dispositions du paragraphe 35 de la NC30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Année d'inventaire 2023	Exercice de survenance					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Règlements cumulés	16 852 024	19 231 040	27 200 543	34 321 797	40 970 410	34 812 214
Provision pour sinistre à payer	1 645 994	3 107 745	4 381 770	6 669 591	5 604 834	14 694 652
Primes nettes	58 489 464	66 144 458	77 268 613	91 754 145	103 333 424	111 592 669
% sinistres / primes nettes	32%	34%	41%	45%	45%	44%

- La différence entre d'une part, le montant des provisions pour sinistres à payer inscrites au bilan d'ouverture, relatives aux sinistres survenu au cours des exercices antérieurs et restant à régler, et d'autre part, le montant total des prestations payées au cours de l'exercice au titre des sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs et des provisions pour sinistres inscrites au bilan de clôture au titre de ces mêmes sinistres et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 82 de la NC26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

	Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture de l'exercice 2023	Prestations payées au cours de l'exercice 2023 au titre des sinistres survenus au cours des exercices antérieurs	Provisions pour sinistres à payer à la clôture de l'exercice 2023 au titre des sinistres survenus au cours des exercices antérieurs
Montant	41 248 585	8 810 123	28 249 766

- Détail de la provision pour sinistres à payer vie pour les sinistres dont le montant ou l'évaluation sont définitivement connus et pour lesquels il ne demeure que le mouvement de trésorerie à générer et ce, conformément aux dispositions paragraphe 49 de la NC29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

Intitulé	Décès	Mixte	Capitalisation	Unités Cpte	Acceptation Vie	Somme
Provisions pour sinistres à payer à la clôture de l'exercice 2023 pour les sinistres dont le montant ou l'évaluation sont définitivement connus	21 911	0	0	0	0	<b>21 911</b>

### Note 2-5 : Conversion des éléments monétaires

Les éléments du bilan en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération avec une actualisation à la date de clôture.

### Note 2-6 : Affectation des charges par destination

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances, les charges engagées par la société sont présentées dans l'état de résultat par destination.

Les destinations sont :

- ✓ Les frais de gestion de sinistres,

- ✓ Les frais d'acquisition,
- ✓ Les frais d'administration,
- ✓ Les charges de gestion des placements, et
- ✓ Les autres charges techniques.

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée à l'aide des clés de répartition qui sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés et contrôlable, directement liées à la nature des charges.

La compagnie Assurances MAGHREBIA VIE a fait appel à un cabinet externe afin de l'assister dans la revue et la mise à jour des clés de répartition permettant le déversement des charges par nature (classe 9) vers les charges par destinations (classe 6) ainsi que dans la revue et la mise à jour des clés analytiques permettant la répartition des charges de la classe 9 entre les catégories d'assurance pour les besoins de préparation de l'état B1.

La revue et la mise à jour des clés de déversement et des clés analytiques a permis à la compagnie :

- D'obtenir une visibilité sur la répartition des coûts par nature en coût par destination et de disposer d'une traçabilité de cette répartition.
- De dégager, d'une manière plus précise, la performance de chaque branche d'assurance.
- D'établir une politique tarifaire adéquate en estimant les coûts d'une manière fiable.

### **Affectation de la masse salariale**

La clé de déversement de la section masse salariale correspond au rapport entre la somme de la charge salariale allouée à une destination donnée et le total de la charge salariale. Elle se présente comme suit :

<i>Destination</i>	<i>%</i>
Frais d'Administration	49,41%
Frais d'Aquisition des contrats	24,48%
Frais de gestion des sinistres	18,85%
Frais de gestion des placements	1,87%
Autres Charges techniques	5,39%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

## Ventilation de la charge de personnel

Charges de personnel:	31/12/2023	Part%	31/12/2022	Part%
Salaires	5 044 893	76,52%	4 652 941	77,09%
Charges sociales	871 267	13,22%	780 638	12,93%
Autres	676 382	10,26%	602 279	9,98%
<b>Total</b>	<b>6 592 541</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 035 858</b>	<b>100,00%</b>

Catégorie	nombre
Cadres de Direction	18
Cadres Supérieurs	41
Personnel d'encadrement	11
Agents d'exécution	2
<b>Total</b>	<b>72</b>

### Note 2-7 : Note sur les parties liées

#### Note 2-7-1 : Nature de la relation entre la société Assurances Maghrebria Vie et les autres parties liées

La société Assurances Maghrebria Vie est une société dépendante du groupe MAGHREBIA. En effet, le périmètre de consolidation du groupe MAGHREBIA est comme suit :

La Société mère : Assurances Maghrebria S.A.

Les sociétés dépendantes du Groupe : Assurances Maghrebria Vie S.A, Assurances Maghrebria Immobilière S.A, Maghrebria Financière Sicar S.A et Codway S.A.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA S.A détient :

- 56 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A,
- 58,74 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A,
- 82,37 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et
- 85,25% du capital de la société CODWAY S.A.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE détient :

- 17,63 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR,
- 14,75% du capital de la société CODWAY et
- 44% de la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA.

## **Note 2-7-2 : Politique de fixation des montants de transactions entre les parties liées**

Pour la fixation des montants de transactions communes, la société se réfère au prix de marché appliqué dans les mêmes conditions économiques.

## **Note 2-7-3 : Conventions conclus entre la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et les parties liées**

### **Note 2-7-3-1 Conventions conclus entre la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et la société ASSURANCES MAGHREBIA SA**

Note 2-7-3-1-1 Convention de sous-traitance conclue entre ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et ASSURANCES MAGHREBIA SA

La société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** a confié, en sous-traitance, à la société **ASSURANCES MAGHREBIA** la gestion des activités ci-dessous :

- ✓ La gestion des ressources humaines ;
- ✓ La comptabilité de la réassurance ;
- ✓ La gestion comptable et financière ;
- ✓ La gestion des prestations en matière juridique ;
- ✓ Le contrôle de la conformité ;
- ✓ La gestion des risques ;
- ✓ L'audit interne ; et
- ✓ L'informatique.

Cette convention a pris effet à partir du 03 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En contrepartie de ces prestations, **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** s'engage à régler à **ASSURANCES MAGHREBIA** à la fin de chaque exercice un montant forfaitaire annuel de **120 000 DT** hors taxes, sur présentation de facture.

Note 2-7-3-1-2 Convention de délégation de gestion de produits conclue entre Assurances Maghrebias Vie SA et Assurances Maghrebias SA

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA** a confié par délégation à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** la gestion des produits santé. Cette convention a pris effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En 2019, la société **ASSURANCES MAGHREBIA** propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention :

- ✓ Des travaux liés aux missions de contrôle interne ; et
- ✓ Des travaux liés au marketing.

L'avenant est entré en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019.

En contrepartie, la Société **ASSURANCES MAGHREBIA** s'engage à régler à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** un montant forfaitaire annuel de **50.000 DT HT**, sur présentation de facture.

**Note 2-7-3-1-3 Contrats de location entre Assurances Maghrebria Vie SA et Assurances Maghrebria SA**

La société **ASSURANCES MAGHREBIA** donne en location à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** l'immeuble entier contigu à l'immeuble sis au 24 rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis à usage de bureaux, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. Le loyer au **31-12-2023** est fixé à **233 825 DT HT**.

La société **ASSURANCES MAGHREBIA** donne aussi en location à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M<sup>2</sup>. Le loyer au **31-12-2023** est fixé à **29 901 DT HT**.

**Note 2-7-3-2 Conventions conclus entre la société Assurances Maghrebria Vie SA et la société Assurances Maghrebria Immobiliere SA**

**Note 2-7-3-2-1 Contrat de location entre Assurances Maghrebria Vie SA et Assurances Maghrebria Immobiliere SA**

La société **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** donne en location à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** le local de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah SAAD à usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Au **31-12-2023**, le loyer est fixé à **34 694 DT HT**.

**Note 2-7-3-2-2 Convention de gestion du patrimoine immobilier entre la Société Assurances Maghrebria Vie SA et la Société Assurances Maghrebria Immobiliere SA**

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** a confié à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir du 1 janvier 2010 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de ces prestations, la Société **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** a facturé au **31-12-2023** à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** la somme de **102 395 DT HT**.

**Note 2-7-3-3 Conventions conclus entre la société Assurances Maghrebria Vie SA et la société Codway SA**

Note 2-7-3-3-1 Convention d'assistance conclue entre la Société Assurances Maghrebria Vie SA et la Société Codway SA

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** a conclu une convention Assistance Système d'Information et Business Process Outsourcing avec la Société **CODWAY** avec date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ayant pour principal objet :

- ✓ Système d'Information ;
- ✓ Assistance et Développement Logiciel ;
- ✓ Audit Informatique ;
- ✓ Business Process Outsourcing (BPO).

Au **31-12-2023**, en contrepartie de ces prestations, la Société **CODWAY** a facturé à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** un montant de **537 264 DT HT**.

## Note 3 : Les actifs

### 3-1 : Les actifs incorporels

#### 3.1.1- Investissement de recherche et de développement

Présentant au 31-12-2023 un solde net de **0 DT**. Cette rubrique englobe le montant des conceptions et développement.

Désignation	31/12/2023			31/12/2022	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Conception et développement	42 585	42 585	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>42 585</b>	<b>42 585</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### 3.1.2- Concessions, brevets, licences, marques

Cette rubrique présente au 31-12-2023 un solde net de **2 012 DT**.

Désignation	31/12/2023			31/12/2022	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Logiciel	591 157	589 144	2 012	55 824	- 53 812	-96,40%
<b>Total</b>	<b>591 157</b>	<b>589 144</b>	<b>2 012</b>	<b>55 824</b>	<b>- 53 812</b>	<b>-96,40%</b>

### 3-2 : Les actifs corporels d'exploitation

#### 3.2.1-Installations techniques et machines

Cette rubrique présente au 31-12-2023 un solde net de **602 802 DT**.

Désignation	31/12/2023			31/12/2022	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Aménagements Agencements et Installations	646 781	410 121	236 660	285 855	- 49 194	-17,21%
Matériels de transport	640 514	411 889	228 626	170 599	58 027	34,01%
Matériels informatique	437 120	299 603	137 517	116 294	21 222	18,25%
<b>Total</b>	<b>1 724 415</b>	<b>1 121 613</b>	<b>602 802</b>	<b>572 748</b>	<b>30 055</b>	<b>5,25%</b>

#### 3.2.2-Autres installations, outillage et mobilier

Cette rubrique présente au 31-12-2023 un solde net de **94 711 DT**.

Désignation	31/12/2023			31/12/2022	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Equipements de bureaux	252 073	171 687	80 386	65 695	14 691	22,36%
Autres immobilisations	46 940	32 615	14 325	9 070	5 255	57,94%
<b>Total</b>	<b>299 013</b>	<b>204 302</b>	<b>94 711</b>	<b>74 765</b>	<b>19 946</b>	<b>26,68%</b>

### 3-3 : Placements

La défalcation des placements admis en représentation des provisions techniques au

31-12-2023 est comme suit :

Actifs admis en représentation des provisions techniques au 31-12-2023						
Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Provisions pour dépréciation	Amortissement	Valeur nette au bilan	Valeur retenue en représentation	Valeur non retenue en représentation
Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	207 744 708	2 444 652	0	205 300 055	205 300 055	0
Emprunts obligataires	131 957 500	0	0	131 957 500	131 957 500	0
Placements immobiliers	24 058 154	0	1 570 712	22 487 442	21 787 432	700 010
Actions de sociétés cotées en bourse	46 937 464	397 763	0	46 539 701	46 539 701	0
Parts et actions dans les OPCVM	23 059 655	826 684	0	22 232 971	22 232 971	0
Parts dans les SICAR	970 041	0	0	970 041	970 041	0
Actions et titres non cotées	36 369 561	999 153	0	35 370 408	35 370 408	0
Autres placements	109 000 000	0	0	109 000 000	109 000 000	0
Avances sur contrats vie	1 842 162	0	0	1 842 162	1 842 162	0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	13 024 137	0	0	13 024 137	13 024 137	0
<b>Total</b>	<b>594 963 381</b>	<b>4 668 253</b>	<b>1 570 712</b>	<b>588 724 416</b>	<b>588 024 406</b>	<b>700 010</b>

#### 3-3-1 : Terrains et constructions d'exploitation

Cette rubrique présente au 31-12-2023 un solde net de **3 556 948 DT**.

Désignation	31/12/2023			31/12/2022	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Terrains d'exploitation	3 005 698	-	3 005 698	3 005 698	-	0,00%
Constructions d'exploitation	675 000	123 750	551 250	568 125	- 16 875	-2,97%
<b>Total</b>	<b>3 680 698</b>	<b>123 750</b>	<b>3 556 948</b>	<b>3 573 823</b>	<b>- 16 875</b>	<b>-0,47%</b>

#### 3-3-2 : Terrains et constructions hors exploitation

Cette rubrique présente au 31-12-2023 un solde net de **18 930 494 DT**.

Désignation	31/12/2023			31/12/2022	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Terrains hors exploitation	10 316 618		10 316 618	10 316 618	-	0,00%
Constructions hors exploitation	7 860 828	1 446 962	6 413 865	6 609 612	- 195 747	-2,96%
Parts et actions des sociétés immobilières	2 200 010		2 200 010	2 200 010	-	0,00%
<b>Total</b>	<b>20 377 456</b>	<b>1 446 962</b>	<b>18 930 494</b>	<b>19 126 240</b>	<b>- 195 747</b>	<b>-1,02%</b>

Le capital de la société Assurances Maghrebria Immobilière est détenu à hauteur de 44% par la société Assurances MAGHREBIA VIE. Elle opère dans le secteur immobilier.

### 3-3-3 : Actions et autres titres à revenu variable et part dans les FCP

Présentant un solde arrêté au 31-12-2023 de **105 113 121 DT**, cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles ASSURANCES MAGHREBIA VIE n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Désignation	31/12/2023			31/12/2022	Variation	En %
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette		
Actions non cotées	37 339 601	999 153	36 340 448	35 840 065	500 384	1,40%
Actions cotées et parts OPCVM	69 997 120	1 224 447	68 772 673	46 232 187	22 540 486	48,75%
<b>Total</b>	<b>107 336 721</b>	<b>2 223 600</b>	<b>105 113 121</b>	<b>82 072 252</b>	<b>23 040 869</b>	<b>28,07%</b>

### 3-3-4 : Obligations et autres titres à revenus fixes

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements monétaires. Elle présente un solde au 31-12-2023 de **446 257 555 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023			31/12/2022	Variation	En %
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette		
Bons de trésor assimilables	164 994 708	2 444 652	162 550 055	166 240 443	- 3 690 388	-2,22%
Certificats de dépôts et Comptes à terme	109 000 000	-	109 000 000	68 500 000	40 500 000	59,12%
Emprunts obligataires	174 707 500	-	174 707 500	145 420 000	29 287 500	20,14%
<b>Total</b>	<b>448 702 208</b>	<b>2 444 652</b>	<b>446 257 555</b>	<b>380 160 443</b>	<b>66 097 112</b>	<b>17,39%</b>

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des BTA est portée en Produits si le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement calculé de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

Les titres émis par l'Etat se détaillent comme suit :

Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Valeur de remboursement	Décotes cumulées	Décotes de l'exercice
- BTA 6% 04/2023				13 424
- BTA 6% 06/2023				14 050
- BTA 6% 04/2024	3 395 400	3 500 000	100 521	14 131
- BTA 6% 01/2024	574 800	600 000	25 059	4 025
- BTA 6,7% 04/2028	7 853 500	8 400 000	228 843	57 581
- BTA 6,3% 03/2026	10 694 200	11 900 000	751 606	179 379
- BTA 6,3% 10/2026	1 158 600	1 200 000	27 453	4 416
- BTA 6,6% 03/2027	4 825 340	5 180 000	207 391	38 700
- BTA 7,5% 07/2032	36 025 410	39 323 000	749 972	189 429
- BTA 6,5% 06/2025	13 824 776	15 891 000	1 464 964	369 470
- BTA 7% 07/2028	31 866 980	37 600 000	2 174 584	602 577
-BTA 7,4% 02/2030	24 873 453	27 774 000	757 328	250 500
-BTA 8% 11/2030	12 841 850	14 000 000	205 630	95 359
-BTA 7.3% 12/2027	6 342 000	7 000 000	231 277	86 720
-BTA 7.5% 01/2028	457 000	500 000	14 503	5 565
-BTA 8% 03/2033	10 261 400	11 500 000	173 887	72 495
<b>TOTAL</b>	<b>164 994 708</b>	<b>184 368 000</b>	<b>7 113 016</b>	<b>1 997 819</b>

La NCT 31 prévoit le rattachement à chaque exercice des produits et des charges qui le concernent. Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice, et ce quel que soit la date d'encaissement des produits. De ce fait, la partie des produits dont l'échéance est prévue au cours d'un exercice ultérieur et qui est rattachée à l'exercice en cours est comptabilisée en résultat par le biais d'un compte de bilan « Intérêts courus à la date de clôture ».

### 3-3-5 : Autres prêts

Cette rubrique présente au 31-12-2023 un solde net de **2 633 585 DT**.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Avance / contrats Vie	1 836 797	1 595 403	241 394	15,13%
Prêts aux personnel F.S	791 423	706 513	84 909	12,02%
Avance / contrats sacre capitalisation	5 365	7 826	- 2 460	-31,44%
<b>Total</b>	<b>2 633 585</b>	<b>2 309 742</b>	<b>323 843</b>	<b>14,02%</b>

### 3-3-6 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Présentant un solde arrêté au 31-12-2023 de **1 716 700 DT**, cette rubrique englobe les montants en espèces versés aux entreprises cédantes en garantie de leurs provisions techniques.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Valeurs remises/ depot/cedantes	1 716 700	1 231 036	485 664	39,45%
<b>Total</b>	<b>1 716 700</b>	<b>1 231 036</b>	<b>485 664</b>	<b>39,45%</b>

### 3-3-7 : Placements représentant les provisions techniques des contrats en unité de compte

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte sont les actifs sous-jacents des contrats d'assurances vie pour lesquels le risque lié aux placements est assumé par les assurés.

Le solde de cette rubrique s'élève à **13 024 137 DT**.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
FCP Maghrebica dynamique	3 826 669	3 645 383	181 286	4,97%
FCP Maghrebica modere	4 262 525	3 977 509	285 016	7,17%
FCP Maghrebica prudence	4 661 678	4 391 305	270 373	6,16%
FCP Maghrebica select actions	273 265	278 444	- 5 179	-1,86%
<b>Total</b>	<b>13 024 137</b>	<b>12 292 641</b>	<b>731 496</b>	<b>5,95%</b>

### 3-4 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

#### 3.4.1- Provisions d'assurances vie

Cette rubrique présente la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions mathématiques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2023 à **12 531 130 DT**.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Provisions mathématiques	12 531 130	10 436 819	2 094 311	20,07%
<b>Total</b>	<b>12 531 130</b>	<b>10 436 819</b>	<b>2 094 311</b>	<b>20,07%</b>

#### 3-4-2 : Provisions pour sinistres à payer

Cette rubrique correspond à la part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans la provision pour sinistres à payer, elle présente un solde au 31-12-2023 de **11 971 606 DT**.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Provisions pour sinistres	11 971 606	13 104 520	- 1 132 914	-8,65%
<b>Total</b>	<b>11 971 606</b>	<b>13 104 520</b>	<b>- 1 132 914</b>	<b>-8,65%</b>

### 3-5 : Créances

La ventilation des créances selon leur durée résiduelle :

Créances:		moins d'un an:	plus d'un an et moins de 5 ans:	plus de 5 ans:	TOTAL:
AC6	<b>Créances</b>				
AC61	<b>Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>	<b>5 298 042</b>	<b>2 558 050</b>	<b>0</b>	<b>7 856 092</b>
AC611	Primes acquises et non émises	57 034	49 397	0	106 431
AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	5 241 007	2 508 654	0	7 749 661
AC62	<b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>	<b>6 571 034</b>	<b>372 096</b>	<b>0</b>	<b>6 943 130</b>
AC63	<b>Autres créances</b>	<b>12 551 390</b>	<b>4 079 923</b>	<b>0</b>	<b>16 631 313</b>
AC631	Personnel	45 622	0	0	45 622
AC632	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	10 627 042	0	0	10 627 042
AC633	Débiteurs divers	1 878 726	4 079 923	0	5 958 648
		<b>24 420 466</b>	<b>7 010 069</b>	<b>0</b>	<b>31 430 535</b>

### 3-5-1 : Primes acquises et non émises

Cette rubrique englobe les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises minorées des primes à annuler. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2023 à **106 431 DT**.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Primes acquises et non émises	130 588	128 206	2 381	1,86%
Primes à annuler	- 24 157	- 23 416	- 740	3,16%
<b>Total</b>	<b>106 431</b>	<b>104 790</b>	<b>1 641</b>	<b>1,57%</b>

### 3.5.2-Autres Créances nées d'opérations d'assurance directe

Il s'agit des montants dus par les assurés. Les primes à recevoir présentent un solde net de **6 367 434 DT**.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Créances sur assurés	7 749 661	7 689 711	59 950	0,78%
Provisions pour deprec° des créances sur assurés	- 1 382 227	- 1 496 203	113 976	-7,62%
<b>Total</b>	<b>6 367 434</b>	<b>6 193 508</b>	<b>173 926</b>	<b>2,81%</b>

### 3-5-3 : Créances nées d'opérations de réassurance \*

Cette rubrique présente au 31-12-2023 un solde de **6 943 130 DT**. Le montant des créances vis-à-vis des réassureurs au 31-12-2022 a été retraité pour des raisons de comparabilité. Une défalcation des soldes débiteurs et créditeurs des comptes réassureurs a été faite.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Créances nées d'opérations de réassurance	6 943 130	7 299 822	- 356 692	-4,89%
<b>Total</b>	<b>6 943 130</b>	<b>7 299 822</b>	<b>- 356 692</b>	<b>-4,89%</b>

### 3-5-4 : Personnel

Cette rubrique englobe principalement les avances accordées au personnel. Elle présente un solde au 31-12-2023 de **45 622 DT**.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Avance sur salaires	35 507	123 592	- 88 085	-71,27%
Prise en charge	10 110	9 845	265	2,69%
Autres	6	3	3	100,00%
<b>Total</b>	<b>45 622</b>	<b>133 439</b>	<b>- 87 817</b>	<b>-65,81%</b>

### 3-5-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Cette rubrique présente au 31-12-2023 un solde de **10 627 042 DT**.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Etat Impot et Taxes RAS	10 627 042	6 853 413	3 773 630	55,06%
<b>Total</b>	<b>10 627 042</b>	<b>6 853 413</b>	<b>3 773 630</b>	<b>55,06%</b>

### 3-5-6 : Débiteurs divers

Cette rubrique présente au 31-12-2023 un solde de **5 958 648 DT**.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Union financiere	758 504	-	758 504	NA
Compte d'attente	119 941	108 711	11 230	10,33%
Assurances MAGHREBIA	5 020 703	3 904 696	1 116 008	28,58%
Débiteurs divers	59 501	59 501	-	0,00%
<b>Total</b>	<b>5 958 648</b>	<b>4 072 907</b>	<b>1 885 741</b>	<b>46,30%</b>

### 3-6 : Autres éléments d'actif

#### 3-6-1 : Avoir en banques, CCP et caisse

Cette rubrique totalise les valeurs à recevoir, les chèques à l'encaissement et les avoirs en banques. Elle présente un solde de **12 389 296 DT**.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Banques	3 245 697	33 604 213	- 30 358 516	-90,34%
Caisse	381	1 302	- 921	-70,74%
Vir à recevoir	5 654 313	3 583 093	2 071 220	57,81%
Chèques à enc	3 488 904	2 868 990	619 914	21,61%
Chèques impayés	891 565	869 970	21 595	2,48%
Valeurs contentieuses	72 981	72 981	-	0,00%
Prov deprecia <sup>t</sup> créances/ Ass directes	- 964 546	- 942 951	- 21 595	2,29%
<b>Total</b>	<b>12 389 296</b>	<b>40 057 599</b>	<b>- 27 668 303</b>	<b>-69,07%</b>

Les chèques impayés et les valeurs en contentieux sont provisionnés à 100%.

### 3-6-2 : Autres charges à répartir

Sous cette rubrique est enregistré le montant des charges à répartir sur plusieurs exercices selon les principes du droit commun. Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2023 à **324 681 DT**.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Autres charges à répartir	324 681	432 909	- 108 227	-25,00%
<b>Total</b>	<b>324 681</b>	<b>432 909</b>	<b>- 108 227</b>	<b>-25,00%</b>

La valeur brute des frais d'acquisition s'élève à 541 136 dinars. Elle correspond aux frais d'acquisition du terrain LAC. La norme comptable NCT 31 dans son paragraphe 8 stipule que ces frais peuvent faire l'objet d'une répartition sur plusieurs exercices avec un délai maximum de 5 années. Le management de la société Assurances Maghreb Vie a choisi de les répartir sur 5 ans d'où une dotation de résorption de 108 227 dinars à constater chaque année. Au 31 décembre 2023, le montant cumulé des résorptions s'élève à 216 454 dinars d'où le montant des dotations aux résorptions restant à courir est 324 681 dinars.

FRAIS D'ACQUISITION DU TERRAIN LAC A REPARTIR SUR 05 EXERCICES				
Période	Valeur	Dotation aux résorptions	Cumul des résorptions	Reliquat
<b>F.A</b>	<b>541 136</b>			
2022		108 227	108 227	432 909
2023		108 227	216 454	324 681
2024		108 227	324 681	216 454
2025		108 227	432 909	108 227
2026		108 227	541 136	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>541 136</b>		

### 3-6-3 : Intérêts et loyers acquis et non échus

Sous cette rubrique est enregistré le montant à la clôture de la période, des produits des placements acquis à l'entreprise, mais dont la mise en paiement n'a pas été réalisée.

Il s'agit des produits de placement (loyers et intérêts) dont les contreparties sont les comptes de produits de placements concernés.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2023 à **20 843 558 DT**.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Intérêts courus	20 631 077	19 458 877	1 172 200	6,02%
Loyers courus	212 481	28 212	184 269	653,16%
<b>Total</b>	<b>20 843 558</b>	<b>19 487 090</b>	<b>1 356 469</b>	<b>6,96%</b>

### 3-6-4 : Autres comptes de régularisation :

Cette rubrique enregistre le montant de la prime décote calculée chaque année pour amortir la différence entre la valeur comptable d'un titre et sa valeur de remboursement (BTA) et les charges constatées d'avance. Le solde de cette rubrique au 31-12-2023 est de **7 145 330 DT**.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Différence sur les prix de remboursement	7 113 016	5 300 240	1 812 776	34,20%
Charges constatées d'avance	32 314	29 029	3 285	11,32%
<b>Total</b>	<b>7 145 330</b>	<b>5 329 269</b>	<b>1 816 061</b>	<b>34,08%</b>

### Note 4 : Capitaux propres et passifs

#### 4-1 : Capitaux propres

Cette rubrique s'élève au 31-12-2023 à **126 057 818 DT** contre 115 471 809 au 31-12-2022, enregistrant une hausse de **9,17%**.

Le capital social s'élève à 25 000 000 DT constitué par 25 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Capital social	25 000 000	25 000 000	-	0,00%
<b>Réserves et primes liées au capital social</b>				
Réserve Légale	2 500 000	2 000 000	500 000	25,00%
Primes d'émission	25 400 000	25 400 000	-	0,00%
Reserve pour FS	951 291	846 145	105 146	12,43%
Réserves Facultatives	39 535 437	31 235 437	8 300 000	26,57%
<b>Autres Capitaux Propres</b>				
Réserves pour réinvestissement exonères	14 832 808	14 832 808	-	0,00%
<b>Résultats reportés</b>	<b>2 420</b>	<b>6 145</b>	<b>- 3 725</b>	<b>-60,62%</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>17 835 863</b>	<b>16 151 275</b>	<b>1 684 588</b>	<b>10,43%</b>
<b>Total</b>	<b>126 057 818</b>	<b>115 471 809</b>	<b>10 586 009</b>	<b>9,17%</b>

Le résultat de l'exercice au 31-12-2023 est de **17 835 863 DT** soit **0,713 DT** par action contre 16 151 275 DT soit 0,646 DT par action réalisé au 31-12-2022.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Avril 2023, l'affectation du résultat de l'exercice 2023 est comme suit :

<b>Bénéfice 2022</b>	<b>16 151 274,751</b>	<b>DT</b>
+ Report à nouveau antérieur	6 144,754	DT
<b>Premier reliquat</b>	<b>16 157 419,505</b>	<b>DT</b>
- Réserve légale	500 000,000	DT
<b>Deuxième reliquat</b>	<b>15 657 419,505</b>	<b>DT</b>
- Réserve pour Fonds social	80 000,000	DT
<b>Troisième reliquat</b>	<b>15 577 419,505</b>	<b>DT</b>
- Réserves facultatives	8 300 000,000	DT
<b>Quatrième reliquat</b>	<b>7 277 419,505</b>	<b>DT</b>
- Dividendes (0,291 DT par action)	7 275 000,000	DT
<b>Cinquième reliquat</b>	<b>2 419,505</b>	<b>DT</b>
- Report à nouveau	2 419,505	DT
<b>Sixième reliquat</b>	<b>0,000</b>	<b>DT</b>

### Tableau d'évolution des capitaux propres

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves conformément à la décision de l'AGO du 18 avril 2023 se détaille comme suit :

Désignation	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Réserve pour réinvestissements exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2022 Avant affectation	25 000 000	2 000 000	25 400 000	14 832 808	31 235 437	846 145	6 145	16 151 275	115 471 809
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 18-04-2023		500 000			8 300 000	80 000	3 725	88 76 275	-
Dividendes à distribuer								7 275 000	7 275 000
Soldes au 31/12/2022 Après affectation	25 000 000	2 500 000	25 400 000	14 832 808	39 535 437	926 145	2 420	-	108 196 809

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, les réserves non distribuables se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Réserves légales (non distribuable)	2 500 000	2 000 000	500 000	25,00%
Réserves pour réinvestissements financiers non encore distribuables non soumises à la RAS	900 000	900 000	0	0,00%
Réserves pour réinvestissements financiers non encore distribuables soumises à la RAS	13 982 808	13 982 808	0	
<b>Total</b>	<b>17 382 808</b>	<b>16 882 808</b>	<b>500 000</b>	<b>2,96%</b>

## 4-2 : Passif

### 4-2-1 : Provisions pour autres risques et charges

#### 4-2-1-1 : Autres provisions

Sous cette rubrique est comptabilisée la provision pour charge relative à la Contribution du Fonds Nationale de la Réforme Educative et qui présente au 31-12-2023 un solde de **40 981 DT**.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Contribution du Fonds National de la Réforme Educative	40 981	-	40 981	
<b>Total</b>	<b>40 981</b>	<b>-</b>	<b>40 981</b>	

### 4-2-2 : Provisions techniques brutes

#### 4-2-2-1 : Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie sont constituées des provisions mathématiques vie qui correspondent à la date d'inventaire, à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés et des provisions pour frais de gestion qui sont constituées pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs. Le solde de cette rubrique au 31-12-2023 est de **453 909 610 DT**.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Prov Mathque aff directes	450 844 670	393 784 748	57 059 922	14,49%
Prov pour frais de gestion	3 064 940	2 612 163	452 777	17,33%
<b>Total</b>	<b>453 909 610</b>	<b>396 396 911</b>	<b>57 512 700</b>	<b>14,51%</b>

#### 4-2-2-2 : Provisions pour sinistres vie

La provision pour sinistres constitue la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Les provisions pour sinistres vie arrêtée au 31-12-2023 présente un solde brut de **42 944 417 DT**.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Prov pour SAP aff directes	42 944 417	41 248 585	1 695 831	4,11%
<b>Total</b>	<b>42 944 417</b>	<b>41 248 585</b>	<b>1 695 831</b>	<b>4,11%</b>

#### 4-2-2-3 : Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes correspond à l'engagement de la société envers les bénéficiaires des contrats lorsque le montant dû au titre des bénéfices n'est pas encore versé ou crédité au compte de l'assuré. Elle présente au 31-12-2023 un solde de **12 958 197 DT**.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	12 958 197	11 795 513	1 162 684	9,86%
<b>Total</b>	<b>12 958 197</b>	<b>11 795 513</b>	<b>1 162 684</b>	<b>9,86%</b>

#### 4-2-2-4 : Provisions pour égalisation

Cette provision est destinée à égaliser la fluctuation du taux de sinistres dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès. La provision pour égalisation décès est arrêtée au 31-12-2023 à une valeur de **2 472 872 DT**.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Provisions pour égalisation	2 472 872	2 155 538	317 335	14,72%
<b>Total</b>	<b>2 472 872</b>	<b>2 155 538</b>	<b>317 335</b>	<b>14,72%</b>

#### 4-2-2-5 : Provisions pour contrats en unités de comptes

Cette provision est constituée pour enregistrer l'engagement de l'entreprise d'assurance envers les assurés qui ont souscrit des contrats pour lesquels la garantie est fonction de la valeur liquidative des fonds commun de placement, supports à ces contrats.

Cet engagement est estimé au 31-12-2023 à **13 024 136 DT**.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Provisions pour contrats en unités de comptes	13 024 136	12 292 641	731 496	5,95%
<b>Total</b>	<b>13 024 136</b>	<b>12 292 641</b>	<b>731 496</b>	<b>5,95%</b>

#### 4-2-3 : Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues par les cessionnaires et les rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2023 à **24 412 982 DT**.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	24 412 982	23 435 295	977 687	4,17%
<b>Total</b>	<b>24 412 982</b>	<b>23 435 295</b>	<b>977 687</b>	<b>4,17%</b>

#### 4-2-4 : Autres dettes

Ventilation des dettes selon la durée résiduelle :

Dettes:		moins d'un an:	plus d'un an et moins de 5 ans:	plus de 5 ans:	TOTAL:
PA6	<b>Autres dettes</b>				
PA61	<b>Dettes nées d'opérations d'assurance directe</b>	<b>525 491</b>	<b>3 328 555</b>	<b>0</b>	<b>3 854 047</b>
PA62	<b>Dettes nées d'opérations de réassurance</b>	<b>1 898 482</b>	<b>716 337</b>	<b>0</b>	<b>2 614 819</b>
PA63	<b>Autres dettes</b>	<b>4 158 468</b>	<b>541 044</b>	<b>35 942</b>	<b>4 735 453</b>
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	0	75 211		75 211
PA632	Personnel	1 444 022	0	0	1 444 022
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 433 991	0	0	1 433 991
PA634	Créditeurs divers	1 280 455	465 832	35 942	1 782 229
		<b>6 582 441</b>	<b>4 585 936</b>	<b>35 942</b>	<b>11 204 319</b>

##### 4-2-4-1 : Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 31-12-2023 un solde de **3 854 047 DT**, elle est alimentée principalement par les dettes envers les intermédiaires d'assurances.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Commissions à servir	3 720 482	3 194 991	525 491	16,45%
Dettes sur assurés	133 564	133 564	-	0,00%
<b>Total</b>	<b>3 854 047</b>	<b>3 328 555</b>	<b>525 491</b>	<b>15,79%</b>

##### 4-2-4-2 : Dettes nées d'opérations de réassurance \*

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2023 à **2 614 819 DT**. Le solde au 31-12-2022 a été retraité pour des raisons de comparabilité. Une défalcation des soldes débiteurs et créditeurs des comptes réassureurs a été faite.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Compte courant réassurance générale	2 614 819	3 579 031	- 964 212	-26,94%
<b>Total</b>	<b>2 614 819</b>	<b>3 579 031</b>	<b>- 964 212</b>	<b>-26,94%</b>

##### 4-2-4-3 : Dépôts et cautionnements reçus

Les dépôts concernent les sommes reçues des locataires des immeubles. Le solde de cette rubrique au 31-12-2023 est de **75 211 DT**.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Dépôts et cautionnements reçus	75 211	75 211	-	0,00%
<b>Total</b>	<b>75 211</b>	<b>75 211</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>

#### 4-2-4-4 : Personnel

Le Solde de cette rubrique est de **1 444 022 DT**, elle est alimentée principalement par le solde des comptes des personnels (charges à payer).

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Personnel Charges à payer	1 444 022	1 328 854	115 168	8,67%
<b>Total</b>	<b>1 444 022</b>	<b>1 328 854</b>	<b>115 168</b>	<b>8,67%</b>

#### 4-2-4-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Le solde de cette rubrique au 31-12-2023 est de **1 433 991 DT**.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Etat Impot et Taxes RAS	1 433 991	774 481	659 510	85,16%
<b>Total</b>	<b>1 433 991</b>	<b>774 481</b>	<b>659 510</b>	<b>85,16%</b>

#### 4-2-4-6 : Crédoiteurs divers

Le solde de cette rubrique est de **1 782 229 DT**, elle est alimentée principalement par le solde des comptes des fournisseurs (charges à payer) et les dividendes distribuables aux actionnaires.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Dividendes et tantième à payer	88 580	90 738	- 2 159	-2,38%
Créditeurs divers	1 693 649	2 989 974	- 1 296 325	-43,36%
<b>Total</b>	<b>1 782 229</b>	<b>3 080 713</b>	<b>- 1 298 483</b>	<b>-42,15%</b>

#### 4-2-5 : Autres passifs

##### 4-2-5-1 : Comptes de régularisation passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2023 à **161 591 DT**, elle concerne principalement les produits constatés d'avance et l'amortissement des surcotes.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Produits constatés d'avance	161 591	13 411	148 180	1104,91%
<b>Total</b>	<b>161 591</b>	<b>13 411</b>	<b>148 180</b>	<b>1104,91%</b>

#### Note 5 : Etat de résultat technique

##### 5-1 : Primes émises

Cette rubrique présente au 31-12-2023 un solde net de **100 231 239 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Primes émises et acceptées	113 301 431	105 318 352	7 983 079	7,58%
Variation des primes acquises	2 381	- 69 764	72 145	-103,41%
Annulation sur exercices antérieurs	- 1 710 403	- 1 898 785	188 382	-9,92%
Variation des primes à annuler	- 740	- 16 380	15 639	-95,48%
Primes cédées	- 11 361 430	- 9 676 668	- 1 684 762	17,41%
<b>Total</b>	<b>100 231 239</b>	<b>93 656 756</b>	<b>6 574 483</b>	<b>7,02%</b>

La répartition du chiffre d'affaires par canal de distribution :

Canal de distribution	CA 2023	%	CA 2022	%
<b>Réseau direct &amp; Producteurs</b>	57 418 439	50,68%	60 258 367	57,22%
<b>IMF</b>	14 949 863	13,19%	11 540 354	10,96%
<b>Banques</b>	3 980 428	3,51%	5 520 772	5,24%
<b>Agents</b>	25 813 926	22,78%	17 389 018	16,51%
<b>Bureaux directs</b>	6 951 098	6,14%	7 450 892	7,07%
<b>Courtiers</b>	4 187 677	3,70%	3 158 949	3,00%
<b>TOTAL</b>	<b>113 301 431</b>	<b>100,00%</b>	<b>105 318 352</b>	<b>100,00%</b>

## 5-2 : Produits de placements

Cette rubrique présente au 31-12-2023 un solde brut de **45 431 266 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Revenus des immeubles	779 500	737 575	41 925	5,68%
Revenus des valeurs mobilières	4 002 302	1 751 324	2 250 978	128,53%
Revenus des obligations et titres	15 457 048	14 139 350	1 317 698	9,32%
Revenus des prêts sur contrats	113 486	101 950	11 537	11,32%
Revenus des autres placements	8 402 900	6 002 013	2 400 887	40,00%
Revenus des dépôts	596 238	292 766	303 472	103,66%
Revenus des BTA	13 315 967	13 613 236	- 297 269	-2,18%
Différence sur le prix de remboursement	1 997 819	1 836 641	161 178	8,78%
Reprise de corrections de valeurs sur placements	216 119	1 300 648	- 1 084 529	-83,38%
Profits de changes réalisés	17 545	44 329	- 26 785	-60,42%
Interêts sur dépôts auprès des cédantes	36 931	33 343	3 588	10,76%
<b>Total</b>	<b>45 431 266</b>	<b>40 142 874</b>	<b>5 288 392</b>	<b>13,17%</b>

## 5-3 : Plus-values non réalisées sur placements

Cette rubrique présente au 31-12-2023 un solde brut de **519 949 DT** qui représente les ajustements positifs des placements en unité de comptes.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Plus values non réalisées sur placements UC	519 949	617 781	- 97 832	-15,84%
<b>Total</b>	<b>519 949</b>	<b>617 781</b>	<b>- 97 832</b>	<b>-15,84%</b>

## 5-4 : Charges de sinistres

### 5-4-1 : Montants payés

Les sinistres payés présentent au 31-12-2023 un solde net de **38 652 130 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Sinistres et capitaux échus	17 122 653	19 240 752	- 2 118 099	-11,01%
Rachats	11 750 046	8 798 076	2 951 970	33,55%
Rachat partiel	13 182 659	14 374 494	- 1 191 835	-8,29%
Sinistres à la charge des réassureurs	- 6 991 225	- 5 511 850	- 1 479 374	26,84%
Sinistres acceptés	1 585 045	2 205 449	- 620 404	-28,13%
Frais de gestion de sinistres	2 002 952	1 554 616	448 336	28,84%
<b>Total</b>	<b>38 652 130</b>	<b>40 661 537</b>	<b>- 2 009 407</b>	<b>-4,94%</b>

## 5-5 : Frais d'exploitation

### 5-5-1 : Frais d'acquisition

Cette rubrique présente un solde au 31-12-2023 de **15 020 548 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Commissions servies	9 670 973	8 786 489	884 484	10,07%
Autres frais d'acquisition	5 349 574	3 294 179	2 055 395	62,39%
<b>Total</b>	<b>15 020 548</b>	<b>12 080 668</b>	<b>2 939 880</b>	<b>24,34%</b>

### 5-5-2 : Frais d'administration

Les frais d'administration présentent un solde au 31-12-2023 de **5 337 058 DT**.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Frais d'administrations	5 337 058	7 095 444	- 1 758 386	-24,78%
<b>Total</b>	<b>5 337 058</b>	<b>7 095 444</b>	<b>- 1 758 386</b>	<b>-24,78%</b>

## 5-6 : Autres charges techniques

Cette rubrique présente un solde brut au 31-12-2023 de **641 941 DT**.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Autres charges techniques	641 941	585 121	56 821	9,71%
<b>Total</b>	<b>641 941</b>	<b>585 121</b>	<b>56 821</b>	<b>9,71%</b>

## 5-7 : Charges de placements

Cette rubrique présente un solde de **4 103 082 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Frais externes sur immeubles	95 448	208 918	- 113 470	-54,31%
Frais sur valeurs mobilières	2 033 806	1 908 518	125 288	6,56%
Dotations aux amortissements des immeubles	195 747	195 747	-	0,00%
Différence sur le prix de remboursement	-	7 790	- 7 790	-100,00%
frais interne de gestion de valeur	122 494	63 784	58 710	92,04%
Dotations aux provisions / dépréciat° placements	907 576	904 310	3 266	0,36%
Intérêts / dépôt reassurance vie	716 419	542 296	174 123	32,11%
Perte / réalisation des placements	31 592	827 630	- 796 038	-96,18%
Pertes de changes réalisées	-	2 008	- 2 008	-100,00%
<b>Total</b>	<b>4 103 082</b>	<b>4 661 003</b>	<b>- 557 920</b>	<b>-11,97%</b>

## 5-8 : Moins-values non réalisées sur placements

Cette rubrique présente au 31-12-2023 un solde de **0 DT** et représente les ajustements négatifs des placements en unité de comptes.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Moins values non réalisées sur placements UC	-	10 700	- 10 700	-100,00%
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>10 700</b>	<b>- 10 700</b>	<b>-100,00%</b>

## 5-9 : Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat

Il s'agit de la quote-part des produits des placements, alloués à l'état de résultat. Elle est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

$$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions technique}} \times \text{Produits des placements Nets}$$

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Produits des placements Bruts	45 431 266	40 142 874	5 288 392	13,17%
Charges de placements	4 103 082	4 661 003	- 557 920	-11,97%
Produits des placements Nets ( a )	41 328 184	35 481 871	5 846 313	16,48%
Capitaux propres ( b )	108 221 955	99 320 534	8 901 420	8,96%
Provisions techniques ( c )	525 309 233	463 889 187	61 420 046	13,24%
<b>Total [ (b x a) / (b + c) ]</b>	<b>7 059 821</b>	<b>6 257 133</b>	<b>802 688</b>	<b>12,83%</b>

## Note 6 : Etat de résultat

### 6-1 : Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques présentent un solde au 31-12-2023 de **51 000 DT**.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Autres produits non techniques	51 000	51 021	- 21	-0,04%
<b>Total</b>	<b>51 000</b>	<b>51 021</b>	<b>- 21</b>	<b>-0,04%</b>

## 6-2 : Autres charges non techniques

Les autres charges non techniques présentent un solde au 31-12-2023 de **98 307 DT**.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Autres charges non techniques	98 307	15 867	82 440	519,58%
<b>Total</b>	<b>98 307</b>	<b>15 867</b>	<b>82 440</b>	<b>519,58%</b>

## 6-3 : Impôts sur les sociétés

Les impôts sur les sociétés présentent un solde au 31-12-2023 de **3 278 506 DT**.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Impôts sur les sociétés	3 278 506	3 280 051	- 1 544	-0,05%
<b>Total</b>	<b>3 278 506</b>	<b>3 280 051</b>	<b>- 1 544</b>	<b>-0,05%</b>

Passage du résultat comptable au résultat fiscal au 31-12-2023 :

<b>RÉSULTAT COMPTABLE NET</b>	<b>17 835 863</b>
<b>RÉINTÉGRATIONS</b>	<b>5 402 918</b>
1- Provisions :	976 934
2- Contribution Sociale de Solidarité (3%) :	491 776
3- Contribution conjoncturelle (4%) :	655 701
4- Impôt sur les sociétés (20%) :	3 278 506
<b>DÉDUCTIONS</b>	<b>6 846 248</b>
1- Reprise sur provisions non déduites initialement :	2 205 880
2- Gains de changes non réalisés :	14 891
3- Provisions déductibles :	271 141
4- Déduction des bénéfices exceptionnels non imposables :	4 354 336
<b>RÉSULTAT FISCAL</b>	<b>16 392 533</b>

## Note 7 : Flux de trésorerie

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence).

Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées systématiquement au niveau des rubriques correspondantes dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

### **7-1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation**

Au 31-12-2023, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à **-22 783 576DT** contre 12 130 676 DT au 31-12-2022.

### **7-2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement**

Au 31-12-2023, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à **-238 139 DT** contre -8 819 386 DT au 31-12-2022.

### **7-3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement**

Ce flux enregistre au 31-12-2023, un montant de **-7 337 721 DT** contre 26 603 120 DT au 31-12-2022.

La trésorerie au 31-12-2023 s'élève à **3 246 078 DT** contre 33 605 515 DT au 31-12-2022 enregistrant une variation de trésorerie de **-30 359 437 DT**.

La liquidité au 31-12-2023 est répartie comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Banques	3 245 697	33 604 213	- 30 358 516	-90,34%
Caisse	381	1 302	- 921	-70,74%
<b>Total</b>	<b>3 246 078</b>	<b>33 605 515</b>	<b>- 30 359 437</b>	<b>-90,34%</b>

## **Annexes**

## Annexe 6

### TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

AU 31/12/2023

(chiffres arrondis en dinars)

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
<b>Engagements reçus</b>		
Cautions reçues	0	0
Cautions agents généraux	0	0
TOTAL	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Engagements données</b>		
Cautions données	0	0
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
TOTAL	<b>0</b>	<b>0</b>

Annexe N° 8  
Mouvements ayant affectés les éléments de l'actif au 31-12-2023

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture:		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
<b>1. Actifs incorporels</b>													
1.1 Frais de recherche et développement	42 585	-	-	42 585	42 585	-	-	-	-	-	42 585	-	-
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	591 157	-	-	591 157	535 332	-	53 812	-	-	-	589 144	-	2 012
1.3 Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1.4 Acomptes versés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total actifs incorporels</b>	<b>627 704</b>	<b>6 037</b>	<b>-</b>	<b>633 741</b>	<b>577 917</b>	<b>-</b>	<b>53 812</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>631 729</b>	<b>-</b>	<b>2 012</b>
<b>2. Actifs corporels d'exploitation</b>													
2.1 Installations techniques et machines	1 511 379	213 037	-	1 724 415	938 631	-	182 982	-	-	-	1 121 613	-	602 802
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	262 971	36 042	-	299 013	188 206	-	16 095	-	-	-	204 302	-	94 711
2.3 Acomptes versés	950	-	-	950	-	-	-	-	-	-	-	-	950
<b>Total actifs corporels d'exploitation</b>	<b>1 692 107</b>	<b>83 192</b>	<b>-</b>	<b>2 024 378</b>	<b>1 126 837</b>	<b>-</b>	<b>199 077</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 325 915</b>	<b>-</b>	<b>698 464</b>
<b>3. Placements</b>													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	24 058 154	-	-	24 058 154	1 368 091	-	212 622	-	-	-	1 570 712	-	22 487 442
3.2 Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4 Autres placements financiers	468 519 232	411 524 951	321 371 669	558 672 514	-	3 976 795	-	907 576	-	216 119	-	4 668 253	554 004 261
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	83 979 825	26 283 341	2 926 445	107 336 721	-	1 907 573	-	532 146	-	216 119	-	2 223 600	105 113 121
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	382 229 665	383 590 000	317 117 457	448 702 208	-	2 069 222	-	375 431	-	-	-	2 444 652	446 267 556
3.4.3 Prêts hypothécaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4.4 Autres prêts	2 309 742	1 651 610	1 327 767	2 633 585	-	-	-	-	-	-	-	-	2 633 585
3.4.5 Dépôt auprès des etabl. bancaires et financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4.6 Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.5 Créances pour espèces déposées	1 231 036	485 664	-	1 716 700	-	-	-	-	-	-	-	-	1 716 700
3.6 Placements des contrats en UC	12 292 641	731 496	-	13 024 136	-	-	-	-	-	-	-	-	13 024 136
<b>Total placements</b>	<b>506 101 062</b>	<b>412 742 110</b>	<b>321 371 669</b>	<b>597 471 504</b>	<b>1 358 091</b>	<b>3 976 795</b>	<b>212 622</b>	<b>907 576</b>	<b>-</b>	<b>216 119</b>	<b>1 570 712</b>	<b>4 668 253</b>	<b>591 232 539</b>
<b>Total général</b>	<b>508 420 874</b>	<b>412 831 340</b>	<b>321 371 669</b>	<b>600 129 623</b>	<b>3 062 845</b>	<b>3 976 795</b>	<b>465 511</b>	<b>907 576</b>	<b>-</b>	<b>216 119</b>	<b>3 528 356</b>	<b>4 668 253</b>	<b>591 933 015</b>

## Annexe 9

### Etat récapitulatif des placements au 31/12/2023

	<u>Valeur brute:</u>	<u>Valeur nette:</u>	<u>Juste valeur:</u>	<u>Plus ou moins-value latente:</u>
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	24 058 154	22 487 442	24 827 938	769 783
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	84 277 066	82 880 149	88 608 835	4 331 769
Autres parts d'OPCVM	23 059 655	22 232 971	26 153 520	3 093 865
Obligations et autres titres à revenu fixe	448 702 208	446 257 555	475 812 203	27 109 995
Autres prêts et effets assimilés	2 633 585	2 633 585	2 633 585	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 716 700	1 716 700	1 716 700	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	13 024 137	13 024 137	13 024 137	-
<b>Total</b>	<b>597 471 504</b>	<b>591 232 538</b>	<b>632 776 916</b>	<b>35 305 412</b>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	594 263 371	588 024 406	628 799 000	34 535 629
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	14 275 097	14 275 097	14 275 097	-

## Annexe N° 11

### Ventilation des charges et des produits des placements au 31-12-2023

AU 30/06/2023	<u>revenus et frais financiers</u> <u>concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations:</u>	<u>autres revenus et frais financiers:</u>	<u>Total:</u>	<u>Raccordement</u>
<b>Revenu des placements immobiliers</b>	-	<b>779 500</b>	<b>779 500</b>	<i>PRV21</i>
<b>Revenu des participations</b>	-	<b>36 248 866</b>	<b>36 248 866</b>	<i>PRV21+PRV23+PRV24</i>
<b>Revenu des autres placements</b>	-	<b>8 402 900</b>	<b>8 402 900</b>	<i>PRV22</i>
<b>Total produits des placements</b>	-	<b>45 431 266</b>	<b>45 431 266</b>	
<b>Intérêts</b>	-	<b>716 419</b>	<b>716 419</b>	<i>CHV92</i>
<b>Frais externes</b>	-	<b>2 129 255</b>	<b>2 129 255</b>	<i>CHV91</i>
<b>Autres frais</b>	-	<b>1 257 409</b>	<b>1 257 409</b>	<i>CHV91+CHV92+CHV93</i>
<b>Total charges des placements</b>	-	<b>4 103 082</b>	<b>4 103 082</b>	

## Annexe N° 12

### Résultat technique par catégorie d'assurance VIE au 31/12/2023

	<u>Total</u>
Primes	111 592 669
Charges de prestations	-47 339 186
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-59 724 214
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	519 949
<b>Solde de souscription</b>	<b>5 049 218</b>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-20 998 767</b>
Produits nets de placements	34 268 363
Participation aux résultats et intérêts techniques	
<b>Solde financier</b>	<b>34 268 363</b>
Primes cédées et/ou rétrocédées	-11 361 430
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	6 991 225
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	961 397
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	246 913
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	92 414
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-3 069 481</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>15 249 332</b>
<b>Informations complémentaires</b>	
Montant des rachats	24 932 705
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	525 309 233
Provisions techniques brutes à l'ouverture	463 889 187
<b>A déduire</b>	
Provisions devenues exigibles	0

## Annexe N° 14

### Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurées aux résultats techniques et financiers Au 31/12/2023

	<u>Exercice</u>				
	<u>N-4</u>	<u>N-3</u>	<u>N-2</u>	<u>N-1</u>	<u>N</u>
<b>Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)</b>	2 961 762	1 458 893	2 076 586	2 033 428	1 162 684
Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)					
Variation de la provision pour participation aux bénéfices	2 961 762	1 458 893	2 076 586	2 033 428	1 162 684
<b>Participation aux résultats des contrats d'assurance vie (2)</b>					
Provisions mathématiques moyennes	245 505 382	281 560 664	323 682 257	369 884 635	422 314 709
Montant minimum de participation					
Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts tech) dont variation de la provision pour PB					

La première partie du tableau (1) correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variations de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable.

La seconde partie du tableau (2) reprend les éléments suivants :

- Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.
- Le montant minimum de la participation aux bénéfices qui est déterminé sur la base des obligations réglementaires en la matière.
- Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

Annexe N° 15

**Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance et /ou de réassurance vie au 31-12-2023**

	<u>Raccordement</u>	<u>Total</u>
Primes	PRV11	111 592 669
Charges de prestations	CHV11	-47 339 186
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	CHV2, CHV12	-59 724 214
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	PRV3, CHV10	519 949
<b>Solde de souscription</b>		<b>5 049 218</b>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>-20 998 767</b>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9, CHNT2	34 268 363
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3	
<b>Solde financier</b>		<b>34 268 363</b>
Primes cédées et/ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	-11 361 430
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV11 2° Colonne	6 991 225
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2, CHV12 2° Colonne	961 397
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2° Colonne	246 913
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2° Colonne	92 414
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>		<b>-3 069 481</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>15 249 332</b>
<b>Informations complémentaires</b>		
Montant des rachats		24 932 705
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		525 309 233
Provisions techniques brutes à l'ouverture		463 889 187
<b>A déduire</b>		
Provisions devenues exigibles		0

# **Rapports du Commissaire Aux Comptes**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA  
SOCIETE « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA »**

**24, Rue d'Arabie Saoudite. 1002 Tunis.**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**Messieurs,**

**I-Rapport sur l'audit des états financiers**

***Opinion***

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2023, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 687 186 924 Dinars et un résultat net de l'exercice de 17 835 863 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Question clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### **- Evaluation des provisions techniques :**

##### *Risque identifié*

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant de 525 309 233 DT, représentent le poste le plus important du passif au regard d'un total bilan de 687 186 924 DT.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

##### *Synthèses de nos réponses :*

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, principalement à :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques

- Apprécier la pertinence des méthodes de calculs utilisés pour l'estimation des provisions techniques et leur conformité au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation
  - Effectuer des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative
  - Prendre connaissance et vérifier les travaux effectués par l'actuaire contrôleur
  - Valider les cadrages comptabilité/gestion
  - Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul
  - Vérifier, par sondage, l'évaluation de la provision pour sinistres à payer selon notre évaluation du risque et compte tenu des dispositions de la circulaire du ministre des finances n° 258/2010
  - Mettre en œuvre des procédures visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations
  - Procéder à l'examen du dénouement des estimations comptables des exercices précédents afin d'apprécier la fiabilité du processus de détermination de ces estimations mis en œuvre par la direction
- **Evaluation des placements :**

*Risque identifié*

Les placements figurent à l'actif du bilan pour un montant net de 591 232 539 DT au 31 décembre 2023.

La norme comptable tunisienne NCT31 dispose qu'à la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision alors que les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées. La valeur d'usage est déterminée sur la base de plusieurs facteurs et fait appel au jugement professionnel pour les hypothèses utilisées.

Les informations fournies par la Société au sujet de l'évaluation de ses placements sont présentées à la note 2.2 des états financiers.

Le poids de ces actifs dans le bilan et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduits à la considérer comme un point clé de l'audit.

*Synthèses de nos réponses :*

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Apprécier les méthodologies retenues pour l'évaluation des placements au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation
- Evaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation des placements
- Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires
- Réaliser des procédures analytiques sur les évolutions significatives de l'exercice
- Procéder au rapprochement avec les rapports obtenus du gestionnaire d'actifs

### ***Rapport du conseil d'administration***

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur

les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II-Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, et des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à

une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

***Tunis, le 29 Avril 2024***

***LE COMMISSAIRE AUX COMPTES***  
**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**FMBZ KPMG TUNISIE**

***SOCIETE « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA »***

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les Conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués. Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues en 2023 et régies par lesdites dispositions.

**B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

**B.1 Convention de sous-traitance conclue entre ASSURANCES MAGHREBIA SA et ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA**

La société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a confié, en sous-traitance, à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* la gestion des activités ci-dessous :

- ✓ La gestion des ressources humaines ;
- ✓ La comptabilité de la réassurance ;
- ✓ La gestion comptable et financière ;
- ✓ La gestion des prestations en matière juridique ;
- ✓ Le contrôle de la conformité ;
- ✓ La gestion des risques ;
- ✓ L'audit interne ; et
- ✓ L'informatique.

Cette convention a pris effet à partir du 03 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En contrepartie de ces prestations, *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* s'engage à régler à *ASSURANCES MAGHREBIA* à la fin de chaque exercice un montant forfaitaire annuel de **120 000 DT** hors taxes, sur présentation de facture.

#### **B.2 Convention de délégation de gestion de produits conclue entre *ASSURANCES MAGHREBIA SA* et *ASSURANCES MAGHREBIA VIE***

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* a confié par délégation à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* la gestion des produits santé. Cette convention a pris effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En 2019, la société *ASSURANCES MAGHREBIA* propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention :

- ✓ Des travaux liés aux missions de contrôle interne ; et
- ✓ Des travaux liés au marketing.

L'avenant est entré en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019.

En contrepartie, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* un montant forfaitaire annuel de **50.000 DT HT**, sur présentation de facture.

### **B.3 Contrats de location entre *ASSURANCES MAGHREBIA SA* et *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA***

La société *ASSURANCES MAGHREBIA* donne en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* l'immeuble entier contigu à l'immeuble sis au 24 rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis à usage de bureaux, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. Le loyer au **31-12-2023** est fixé à **233 825 DT HT**.

La société *ASSURANCES MAGHREBIA* donne aussi en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M<sup>2</sup>. Le loyer au **31-12-2023** est fixé à **29 901 DT HT**.

### **B.4 Contrat de location entre *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA* et *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA***

La société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* donne en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* le local de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah SAAD à usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Au **31-12-2023**, le loyer est fixé à **34 694 DT HT**.

### **B.5 Convention entre La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* et La Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE***

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a confié à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir du 1 janvier 2010 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de ces prestations, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* a facturé au **31-12-2023** à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* la somme de **102 395 DT HT**.

### **B.6- Convention entre La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* et La Société *CODWAY***

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a conclu une convention Assistance Système d'Information et Business Process Outsourcing avec la Société *CODWAY* avec date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ayant pour principal objet :

- ✓ Système d'Information ;
- ✓ Assistance et Développement Logiciel ;

- ✓ Audit Informatique ;
- ✓ Business Process Outsourcing (BPO).

Au **31-12-2023**, en contrepartie de ces prestations, la Société **CODWAY** a facturé à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** un montant de **537 264 DT HT**.

### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements de la Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** sa envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

#### **1. Emoluments du Président du Conseil**

La rémunération annuelle brute du président du conseil d'administration de la société est fixée à 125.000 DT par décision du conseil d'administration tenu le 11 Juin 2021.

#### **2. Emoluments du Directeur Général :**

La rémunération annuelle brute du Directeur Général de la société est fixée à 150.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 11 Juin 2021. D'autre part, le Directeur Général bénéficie d'une prime de performance sur objectifs et d'une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société.

#### **3. Emoluments de la Directrice Générale adjointe**

La rémunération annuelle brute du Directeur Général adjoint de la société est fixée à 120.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 11 Juin 2021. D'autre part, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une prime de performance sur objectifs et d'une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société.

#### **4. Rémunération des membres du Conseil d'Administration**

Les jetons de présence sont fixés à 5.000 DT Brut par an et par administrateur. Cette rémunération a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 18 Avril 2023.

#### **5. Rémunération des membres des autres comités**

Le Conseil d'Administration s'appuie sur les travaux de trois comités spécialisés dans l'exécution de ses missions, à savoir :

1. Le Comité Permanent d'Audit : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 4.000 DT Brut par an et par membre. Cette rémunération a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 18 Avril 2023.
2. Le Comité de Gestion des Risques : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 4.000 DT Brut par an et par membre. Cette rémunération a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 18 Avril 2023.
3. Le Comité de nominations et de rémunérations : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 4.000 DT Brut par an et par membre. Cette rémunération a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 18 Avril 2023.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

*Tunis, le 29 Avril 2024*

***LE COMMISSAIRE AUX COMPTES***  
**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**FMBZ KPMG TUNISIE**